

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N° 116**

présenté par

M. Hetzel, M. Sermier, Mme Duby-Muller, M. Lurton, M. Straumann, M. Grelier, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bazin-Malgras, M. Brun, M. Le Fur, M. Aubert, M. Cinieri, M. Cordier, M. Cherpion, M. Pauget, M. Cattin, M. Leclerc, Mme Louwagie, M. Goasguen, M. Brochand, M. Abad, M. Ramadier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Reiss, Mme Anthoine, M. Reda, Mme Poletti, M. Menuel, M. Viala, Mme Dalloz, Mme Genevard, M. Rémi Delatte et
Mme Lacroute

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 135, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le cadre d'un dialogue avec les États voisins de l'Union européenne, la France étudiera avec ses partenaires l'opportunité de mettre éventuellement en place un système de défense anti-missiles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'évolution des menaces, il est un peu présomptueux d'affirmer que dissuasion nucléaire et défense anti-missiles sont contradictoires.

Engager une étude sur ce sujet avec nos partenaires et avec les États voisins de l'Union européenne aurait beaucoup d'avantages :

- approfondir la complémentarité éventuelle de ces deux concepts,
- répondre à la fois aux attentes de certains de nos partenaires,
- rendre aux Européens l'initiative sur cette question,

– prendre la mesure des enjeux technologiques d’un tel système et des retombées éventuelles de ces enjeux à l’échelle européenne.